

DEMANDE EN LIGNE D'UN CONTRAT DE PREVENTION

Pour effectuer une demande de contrat de prévention en ligne, le professionnel trouvera l'ensemble des informations sur le site **ameli.fr**.

- *Santé au travail*
- *Aides financières TPE/PME : principes clés*
- *Contrat de prévention*

En se connectant sur **ameli.fr**, la personne est questionnée sur son département, ce qui permet de l'orienter ensuite si besoin vers le site de la Carsat correspondant à sa localisation géographique.

Cette page « contrat de prévention » renseigne sur les conditions d'attributions ainsi que sur le déroulé de mise en place du contrat.

La Convention nationale d'objectif signée pour le secteur de la boulangerie pâtisserie s'applique pour les établissements disposant du **code risque 158 C : commerces de détail (avec ou sans fabrication) de pain, pâtisserie, confiserie et chocolats**

Pour connaître ou vérifier son code risque :

- l'entreprise peut consulter le courrier de notification de taux qu'elle reçoit chaque début d'année par la Carsat-service tarification ;
- ou
- consulter son compte Net-entreprise (<https://www.net-entreprises.fr>) relatif aux déclarations sociales et source de nombreuses informations pour l'entreprise (la création de ce compte est gratuit et lui permet de retrouver à tout moment toutes ses informations).

En cas de désaccord sur le code risque attribué, l'établissement peut se rapprocher du service tarification de sa Carsat qui fera le nécessaire pour vérifier si le code risque attribué correspond bien à l'activité exercée par le plus grand nombre des salariés

Une fois sur la page « contrat de prévention », (exemple pour la CARSAT du Calvados : <https://www.ameli.fr/calvados/entreprise/sante-travail/aides-financieres-tpe/contrats-prevention/contrat-prevention>), le professionnel peut cliquer sur les différentes rubriques de l'encart suivant, cela permet à l'entreprise :

- CONTACTS : d'accéder directement sur le site de sa Carsat : sur lequel, il pourra alors compléter sa demande en ligne de contrat de prévention ;
- NET-ENTREPRISE : d'aller sur son compte net entreprise et trouver un grand nombre d'informations (relatives aux données sociales comme son code risque mais également à l'avenir des informations diverses en provenance de la CNAM) ;
- CNO : d'accéder aux conventions nationales d'objectifs signées en vigueur (priorités d'action, durée de la convention, code risque concerné).

Encart à droite de la page web :

